

## Appel à communication

**Congrès novembre 2021**  
de la  
**Société de criminologie du Québec**  
en collaboration avec  
**l'Ordre professionnel des criminologues du Québec**

**La Société de criminologie** a pour mission de contribuer à l'évolution du système de justice pénale, à l'amélioration des pratiques de prévention, d'intervention et de gestion et au développement d'approches concertées.

**L'Ordre professionnel des criminologues du Québec** a pour mandat premier d'assurer la protection du public notamment en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes vulnérables, contrevenantes et victimes.

### **Adaptabilité, innovations, collaborations et engagement : construire l'avenir ensemble**

Les participants sont invités à envoyer leurs propositions relatives à la grande thématique du Congrès ainsi qu'au développement des sous-thèmes suivants :

1. La justice virtuelle : succès et limites
2. La mobilisation à la suite des dépôts des rapports des commissions spéciales et des plans d'action (Laurent, Viens, etc. )
3. La formation, la professionnalisation et le soutien aux acteurs de la justice
4. La justice réparatrice
5. La justice et la réponse aux besoins des personnes vulnérables
6. La responsabilisation des organisations (reddition de compte, confiance des citoyens, profilage, biais discriminants, etc ...)

Les propositions peuvent porter sur des résultats d'études empiriques, une réflexion théorique ou conceptuelle, un programme, une initiative spécifique, un cadre légal ...

Les propositions seront évaluées par le comité organisateur, en fonction de deux critères principaux : la contribution aux connaissances (théoriques ou pratiques) et la qualité de la communication (concision, structure et clarté).

Veillez prendre note qu'en raison du format prévu pour ce congrès 2021, le nombre maximum de communications acceptées par le comité organisateur sera limité.

## 1. Format des propositions

Votre proposition est envoyée en **format Word**, en français.

Veillez noter qu'en raison de la limite du nombre de communications acceptées, le comité organisateur n'acceptera qu'une seule communication par auteur(s).

Veillez nous faire parvenir votre proposition en indiquant :

- a- Titre de la communication (maximum de 70 caractères)
- b- Résumé de la communication (maximum de 300 mots)
- c- Nom (en majuscule) et prénom (en minuscule) du ou des auteurs
- d- Affiliation institutionnelle du ou des auteurs (université, organisation, ministère ...) ou profession
- e- Nationalité et pays de résidence du ou des auteur(s)
- f- Courrier électronique du ou des auteurs

## 2. Format des communications

Si votre proposition est acceptée, veuillez noter que vous disposez de 30 minutes dont 20 minutes pour votre présentation, suivies de 10 minutes de discussion. Afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur en novembre 2021, il faut prévoir l'éventualité d'une présentation virtuelle.

## 3. Dates à respecter

Réception de la proposition par voie électronique : **Vendredi 19 mars 2021**

Envoi électronique de la décision du comité organisateur : 15 mai 2021

Les propositions doivent être envoyées à madame Pascale Neuman :

[dg.societedecriminologie@hotmail.com](mailto:dg.societedecriminologie@hotmail.com)

Une confirmation de la réception de votre proposition vous sera acheminée dans les 72 heures